

# Le guide des services

**Bienvenue dans la famille  
des Services du Groupe CSF**

Logement ■ Conso / Auto ■ Épargne / Retraite  
Assurances ■ Carte CSF ■ Partenaires



**Crédit  
Social des  
Fonctionnaires**

Suivez  
le guide! }



[www.CSF.FR](http://www.CSF.FR)



## Édito

En proposant à ses membres des solutions concrètes et avantageuses, le Groupe CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant tous vos projets.

Le Crédit Social des Fonctionnaires, c'est aujourd'hui plus de 67 ans d'expérience, 23 000 correspondants bénévoles et des équipes toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous faire bénéficier des meilleures offres.

Être adhérent au CSF, c'est s'associer à un partenaire de confiance et avoir l'assurance d'être écouté, compris et conseillé, toujours au bon moment.

Bien cordialement,

Jean-Marie ALEXANDRE,  
Président du CSF

# Sommaire



## Logement

Solutions de crédit immobilier	p. 04
Prêt-relais	p. 04
Rachat de crédits hypothécaire	p. 05
Prêt à taux 0%	p. 05
Assurance de prêt immobilier	p. 06
Assurance perte d'emploi	p. 07
Assurance habitation	p. 07
Capital éducation	p. 07
Immobilier neuf	p. 08
Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI)	p. 09
Les offres de logements	p. 10
La location-accession	p. 11



## Conso / Auto

Regroupement de crédits	p. 12
Prêts personnels tous projets	p. 13
Prêt personnel €COTAUX	p. 14
Autres prêts Auto	p. 15
Service véhicules neufs	p. 15
Service véhicules d'occasion	p. 15
Prêt Loisirs (bateau, mobile-home...)	p. 16
Prêt personnel Travaux	p. 17
Assurance automobile	p. 17



## Épargne / Retraite

Assurance vie	p. 18
Épargne Retraite	p. 19
Bilan patrimonial	p. 19



## Protection

Assurance Accidents de la Vie	p. 20
Assurance chiens / chats	p. 21
Assurance Scolaire Tous Dommage	p. 21



## Carte CSF

Services de la Carte CSF	p. 22
Télésurveillance	p. 24
Téléassistance	p. 25
Devenir adhérent-cotisant de l'Association	p. 26
Nous rencontrer	p. 27



## Fonction publique

Les avantages du CSF	p. 28
Garantie défense et recours en matière pénale dans la vie professionnelle	p. 28
Information juridique	p. 29
CSF Assurance Emprunteurs	p. 29



## Partenariat

Notre engagement	p. 30
Notre vocation sociale	p. 30
Prêt Avantage Partenariat	p. 31
Ils s'appuient sur le CSF	p. 31



## Partenaires

# Comprendre le Groupe CSF

## CSF Association

Association loi 1901 engagée dans l'économie sociale, le CSF c'est **2 500 000 d'adhérents** depuis sa création, **plus de 67 ans d'expérience** auprès des agents des services publics et **23 000 correspondants bénévoles**. Son but est de permettre à ses adhérents d'accéder au **crédit**, à **l'assurance**, à **l'épargne** et à toutes sortes de **services** en vue d'**améliorer leur qualité de vie**.

## Créserfi

Société de financement détenant à 52,10 % par le CSF.

La société de financement du CSF commercialise des crédits immobiliers et des crédits à la consommation, finance des crédits à la consommation et cautionne des prêts immobiliers. Créée en 1975, elle négocie auprès des banques et établissements financiers les services qui répondent aux attentes des adhérents du CSF.

## CSF Assurances

Société de courtage d'assurances détenant à 100 % par le CSF.

La société de courtage d'assurances du CSF assure votre protection, celle de vos proches et de vos biens. Elle vous fait bénéficier d'une couverture complète et efficace, notamment pour sécuriser votre projet immobilier. Elle sélectionne aussi des solutions d'assurances automobile, habitation, accidents de la vie adaptées aux adhérents CSF.

## CSF Patrimoine

Conseil en gestion de patrimoine détenant à 100 % par CSF Assurances.

La société de conseil en gestion de patrimoine du CSF, marque de CSF Assurances, vous accompagne pour réaliser votre bilan patrimonial et vous orienter sur les solutions les plus pertinentes de placement (Assurance vie, Épargne / Retraite, SCPI) et d'achat dans l'immobilier neuf pour habiter ou investir.

# La Fondation d'entreprise CSF



Elle développe les actions sociales des fonctionnaires et promeut le Service Public.

La Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires finance des projets sociaux portés par des administrations, associations, établissements publics ainsi que toute action visant à promouvoir le service public.

# Qui peut adhérer au CSF ?

- Les fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires : toute personne qui concourt à une mission de service public.
- Les salariés d'entreprises dont l'état détient une participation.
- Leurs descendants et ascendants.
- Les élus européens, nationaux, régionaux, départementaux et locaux. Que ces personnes soient en activité ou retraitées.







# Les clés pour réussir votre projet immobilier



## Solutions de crédits

### Des prêts immobiliers pour tous types de financements :

Les solutions Créserfi permettent de financer toute, ou partie, de votre projet immobilier lors de l'acquisition de votre résidence principale, locative ou secondaire.

(Solutions à étudier avec votre conseiller Créserfi.)

### Des taux fixes parmi les meilleurs du marché.

### Un accès simplifié aux prêts aidés :

Les conseillers connaissent bien les montages complexes intégrant le Prêt à Taux Zéro (PTZ), le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) ou tout autre prêt aidé de l'État, de votre ville, de votre administration... Demandez-leur si vous y avez droit.

### Un accompagnement personnalisé.

## Prêt-relais

### Financez votre nouveau bien

Le prêt-relais fait le lien entre la vente de votre ancien bien et l'achat du nouveau. Son montant est fixé en fonction de la valeur estimée du bien mis en vente. Ce prêt couvrira vos frais d'achat en attendant la vente de votre ancien bien immobilier.

### Quel type de prêt-relais choisir ?

S'orienter vers un prêt-relais « sec » ou associé à un prêt longue durée dépend de la valeur de votre bien actuel. Un conseiller Créserfi vous aidera à déterminer lequel est le plus adapté à votre situation. Si la valeur de votre bien est supérieure ou égale à celle de votre nouveau bien, un prêt-relais « sec » est souvent conseillé. Dans le cas contraire, il est préférable de souscrire à un prêt-jumelé associé à un autre prêt pour financer la totalité du nouveau bien.

### Un processus rigoureux

Après une étude approfondie par un conseiller Créserfi, le montant de votre prêt relais est établi en fonction de plusieurs paramètres. La valeur du bien à vendre, les prêts en cours, les tableaux d'amortissement, les informations sur le bien convoité sont aussi pris en compte dans le calcul.

## Prêt à Taux Zéro\*\*

Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires.



Le dispositif du prêt à taux zéro a été reconduit en 2022. Les conseillers Créserfi peuvent vous aider à savoir si vous êtes concernés par ce dispositif.

### Avec le PTZ, vous pouvez bénéficier d'un financement jusqu'à 40% maximum du coût de l'opération pour l'achat d'un logement neuf :

- 20% pour les zones B2 et C
- 40% pour les zones A et B1

### Vous pouvez également bénéficier du PTZ dans les zones B2 et C pour le financement d'un logement ancien avec travaux (d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération).

\*\* PTZ : le Prêt à Taux Zéro du ministère du Logement est un prêt sans intérêt, accordé sous conditions de ressources pour compléter un prêt principal destiné à acheter une première résidence principale.

Besoin de conseils, d'informations ?



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** ou **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)



# L'assurance d'une bonne protection

## Assurance de prêt immobilier

### Soyez très attentif aux garanties

L'Assurance des Emprunteurs sert généralement à prendre en charge tout ou partie des mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Encore faut-il que les risques particuliers liés à votre profession ne soient pas exclus, ce qui est fréquent avec les assurances courantes.

- **Métiers à risques couverts** (pompiers, policiers, militaires...)
- **Sports à risques pris en charge** à titre privé ou professionnel, même les sports extrêmes.
- Couverture étendue **jusqu'à 85 ans**.

Ces avantages sont spécifiques au contrat CSF Assurance Emprunteurs.

L'Assurance des Emprunteurs intervient lors d'événements bien précis symbolisés par des acronymes qu'il faut connaître :

- PTIA** : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- ITT** : Incapacité Temporaire Totale de Travail
- IPT** : Invalidité Permanente Totale
- IPP** : Invalidité Permanente Partielle
- DC** : Décès

Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller Créserfi.



## Notre plus pour vous : Le Capital Éducation

En complément de la prise en charge de la garantie décès, un Capital Éducation de 10 000 €\* est versé dès lors que le(s) assuré(s) laisse(nt) au moins un enfant de moins de 26 ans, fiscalement à charge et scolarisé (cette dernière restriction ne s'applique pas à l'enfant de moins de 3 ans).

\* Capital à répartir entre les enfants et selon la quotité assurée.

## Assurance Perte d'Emploi

### Votre conjoint(e) n'est pas agent de service public ?

En cas de perte de son emploi, l'Assurance Perte d'Emploi (APE) l'indemnise du montant préalablement choisi. Pour être éligible à l'APE, il suffit que votre conjoint(e) ait **moins de 55 ans** et travaille en **CDI**. Renseignez-vous auprès de votre conseiller Créserfi.

## Assurance Habitation

### Les avantages du contrat Assurance Habitation

Les contrats d'assurance habitation proposés par CSF Assurances bénéficient d'un **excellent rapport qualité / prix** et d'une gestion optimisée.

**2 niveaux de franchise** au choix (sauf en cas de catastrophe naturelle, franchise légale fixée par décret)

- **Couverture en valeur à neuf**
- **Service Diagnostic devis inclus**
- **Garantie inondation / Perte d'eau**

### Une assistance en cas de sinistre

C'est aussi une assurance multirisques habitation avec une assistance en cas de sinistre.

- **Un interlocuteur unique** dans le suivi de vos dossiers.
- **La prise en charge des frais** de déplacement d'un professionnel.
- **La prise en charge d'hébergement** provisoire.

Sécurisez votre projet quelle que soit votre situation.



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**CSF.FR**  OU **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)





# Investissement immobilier faites les bons choix

## Immobilier neuf

### Des avantages méconnus

Pour y habiter ou pour réaliser un investissement locatif, l'immobilier neuf présente de nombreux atouts.

- **Aides de l'État\*** :
- **Prêt à Taux Zéro** dans le cas de la primo accession de votre résidence principale pour des logements neufs.
- **Réduction d'impôt** dans le cas d'un investissement locatif (dispositif Pinel)\*
- **TVA à 5,5%** au lieu de 20% en zone ANRU\*
- **Frais de notaire inférieurs de 4% à 6%.**
- **Pas de travaux** à réaliser et à financer.
- **Économies d'énergie.**
- **Exonération temporaire** d'au moins 2 ans, de tout ou partie de la taxe foncière selon les communes.

### Sécurisez votre projet

Un accompagnement complet par nos spécialistes pour réussir en toute sécurité votre projet.

- **Vérification de l'opportunité** de réaliser l'opération en fonction de vos objectifs et de vos moyens.
- **Accès à un vaste choix de programmes** sur tout le territoire auprès des partenaires de CSF Assurances : Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad, Vinci, Nexity, Icade, Cogedim...
- **Recherche du financement adapté** auprès de partenaires bancaires.
- **Suivi et coordination du projet** avec les différents acteurs : promoteurs, établissements de crédits, notaires.

**Bon à savoir : le non respect des engagements de location entraîne la perte des incitations fiscales.**

\* Sous conditions et réserve d'éligibilité.



## Notre plus pour vous :

**Jusqu'à 1 000 € offerts<sup>(1)</sup>**

pour toute réservation réalisée par l'intermédiaire de CSF Patrimoine pour acheter ou pour investir.

**Un chèque de 1% offert<sup>(2)</sup>**

du montant brut total de parts de SCPI souscrites avec CSF Patrimoine.

**Prêt personnel SCPI à partir de 2,01% TAEG fixe<sup>(3)</sup>**

De 10 000 € à 30 000 € sur 12 à 84 mois, de 2,01 % à 3,34 % TAEG fixe (taux débiteur 1,99%)

## Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)

### Pourquoi opter pour les SCPI ?

Alternative à l'investissement locatif traditionnel, les SCPI permettent de constituer ou valoriser un capital tout en percevant des revenus complémentaires et réguliers. À la différence d'une acquisition en direct vous achetez des parts (papier) d'une société (la SCPI) qui possède un parc immobilier (pierre). Tout comme lors d'un investissement locatif en direct le propriétaire de parts de SCPI perçoit des loyers dans la catégorie des revenus fonciers.

- **Investir à partir de 1 000 €** dans l'immobilier.
- **Obtenir des revenus complémentaires** (loyers).
- **Éviter les soucis de la gestion locative**
- **Des rendements nets de l'ordre de 5% à 6% par an.** et des risques d'impayés.

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification du patrimoine. Les SCPI comme l'immobilier présentent des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital.

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un Prêt personnel SCPI d'un montant de 30 000€ sur 84 mois, vous remboursez 84 mensualités de **382,89€ hors assurance facultative. Le montant total dû est de : 32 162,76€.** Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de **2,01%**. Taux débiteur fixe de 1,99%. Le coût mensuel par personne de l'assurance facultative est de 17,50€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,34%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 1 470 €

(1) À l'occasion de la signature d'un contrat de réservation par l'intermédiaire de CSF Patrimoine avant le 30/06/2023, bénéficiez de l'opération promotionnelle dénommée « CSF Patrimoine vous offre jusqu'à 1 000 € » soit 0,3% du montant TTC de l'acquisition, plafonné à 1 000 €.

Exemple : pour l'acquisition d'un logement neuf d'une valeur de 200 000 € CSF Patrimoine vous offre 600 €. Cette offre est un avantage consenti par CSF Patrimoine au réservataire, à condition que la vente se réalise, réglé par chèque ou par virement à l'ordre du réservataire dans les 30 jours suivants la signature de l'acte. Elle est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux promoteurs. Elle ne peut en aucun cas être transformée en une réduction du prix de vente. Elle ne peut être cumulée à un autre avantage négocié spécifiquement par CSF Patrimoine auprès du promoteur (frais de notaires, équipements spécifiques...).

(2) À l'occasion de la souscription de parts de SCPI commercialisées par CSF Patrimoine avant le 30/06/2023, le souscripteur bénéficie de l'opération promotionnelle dénommée « CSF Patrimoine vous offre 1% ». Cette offre est un avantage consenti par CSF Patrimoine au souscripteur, à la condition que la vente se réalise, sous forme de remise d'un chèque de 1% du montant brut total de parts de SCPI souscrites libellé à l'ordre du souscripteur dans les 15 jours suivants la mise en gestion des parts souscrites. Cette offre est indépendante des éventuelles offres promotionnelles propres aux partenaires et ne peut être en aucun cas être transformée en une réduction du prix d'acquisition des parts de SCPI. Liste des SCPI exclues de l'offre sur CSF Patrimoine.fr.

(3) Offre réservée au financement de SCPI distribuée par CSF Patrimoine, jusqu'au 30/06/2023, proposée par Créserfi après étude de la situation financière de l'emprunteur. Ce dernier bénéficie d'un droit légal de rétractation. Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent/cotisant au CSF. Dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (35€) soit 70€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Contrat d'assurance facultative n°9764 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente et Totale, Invalidité Permanente Partielle, Incapacité Totale de Travail) souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).





# Recherche d'un logement nos solutions

## Les offres de logements

**Vous recherchez un logement ?**

**Nouveauté :** le Groupe CSF vous offre la possibilité d'accéder à des offres de logements dans la rubrique Immobilier du site [www.csf.fr](http://www.csf.fr). Ces biens sont disponibles à la location ou à la vente. C'est, pour vous, une nouvelle aide dans votre recherche de maison ou d'appartement.

L'ambition du Groupe CSF est de vous **faciliter l'accès au logement et surtout à la propriété** que ce soit dans le **neuf** ou dans l'**ancien**, dans le secteur libre ou dans le parc social (sous conditions de ressources).



- **Plus de 160 partenariats signés par Créserfi avec des prescripteurs :** organismes HLM nationaux ou locaux, agences immobilières, constructeurs de maisons individuelles, grands réseaux de mandataires.
- **Les offres dédiées** de CDC Habitat, Vilogia, Transactif et Quadral.
- **Ces offres complètent celles de CSF Patrimoine**, une marque de **CSF Assurances**, qui propose un accompagnement complet pour les personnes qui souhaitent acheter dans le neuf pour se loger ou investir. **Les conseillers CSF Patrimoine ont accès à une offre très large de logements neufs dans toute la France**, soit des milliers de logements de promoteurs nationaux, régionaux et locaux rigoureusement sélectionnés.



Découvrez nos solutions pour vous accompagner dans la recherche de votre logement.



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**  OU **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)





Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Prêts personnels<sup>(1)</sup> tous projets

- De 1 500€ à 21 500€ de 12 à 72 mois .
- Un accompagnement sur-mesure.
- Des taux négociés avec le partenaire prêteur SEDEF.
- Des financements souples : durées ajustables, report de paiement. de 2 mois, pause mensualité<sup>(4)</sup> (voir conditions auprès d'un conseiller Créserfi)
- Pas de justificatif de l'objet du prêt à fournir.
- Finance tous types de projets : voiture, travaux, loisir, équipement...

(4) La baisse de mensualités, le report de paiement, la pause mensualité ou le regroupement de crédits entraînent l'allongement de la durée du crédit et majorent le coût total du crédit.

# Financez sereinement vos envies et vos imprévus

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Regroupement de crédits<sup>(1)</sup> :

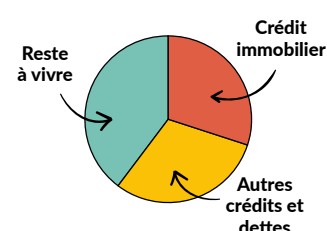
Le regroupement de crédits est une solution qui permet de **regrouper les crédits en cours en un prêt unique** et ainsi **financer un nouveau projet**, tels que l'achat d'un véhicule, le financement de travaux, les études des enfants, ou bien encore de préparer son départ à la retraite. La durée de ce prêt est généralement plus longue et permet ainsi de **diminuer le montant des mensualités<sup>(2)</sup>**, le tout **sans changer de banque**.

Le conseiller Créserfi vous proposera des solutions pour **regrouper vos crédits à la consommation** et également vos **crédits immobiliers**. Que vous soyez locataire, accédant à la propriété ou propriétaire de votre bien immobilier, votre conseiller trouvera avec vous, **la solution la plus adaptée à votre situation**.

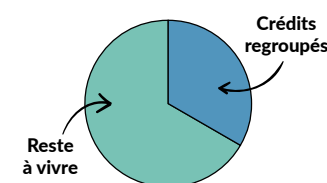
- Une seule mensualité** : c'est pour vous une gestion simplifiée avec un seul prélèvement dans un seul établissement bancaire.
- Une mensualité plus faible<sup>(2)</sup>** : mais attention, en étalant ses remboursements sur une plus grande période le coût total du crédit peut être plus élevé.
- Sans changer de banque.**

(2) La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits.

### Avant le regroupement de crédits



### Après<sup>(2)</sup> le regroupement de crédits



Flashez sur toutes vos envies !



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** OU **01 53 34 44 00** (appel non surtaxé)



# Nos formules spécifiques pour votre véhicule



## Prêt personnel €COTAUX

Financez votre véhicule à un taux très attractif avec le nouveau prêt €COTAUX

- De 5 000€ à 30 000€ sur 36 à 60 mois
- De **2,94%** à 3,90% TAEG fixe (taux débiteur fixe 2,90%)
- Sans frais de dossier**
- Acheté via les **partenaires Auto de la Carte CSF** (véhicules neufs et véhicules d'occasion)

TAEG fixe à partir de 2,94%<sup>(1)</sup>

(1) Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (35€) soit 70€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. Prêteur Créserfi.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Pour un prêt personnel Auto €COTAUX(1) d'un montant de 15 000 € sur 60 mois. Vous remboursez 60 mensualités de **268,86 €** hors assurance facultative. **Le montant total dû est de 16 201,60 €** dont 70 € de frais d'accession. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,13%**. Taux débiteur fixe de 2,90%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 8,75 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 525 €.

(1) Voir toutes les conditions en pages 32 à 35



## Notre plus pour vous :



**Vous recherchez une voiture neuve**  
Jusqu'à **-42%** sur l'achat de votre prochain véhicule neuf

Bénéficiez des tarifs parmi les plus attractifs du marché et accessibles directement sur [www.csf.fr/auto](http://www.csf.fr/auto) et profitez de nombreux avantages :

- Des véhicules neufs non immatriculés tous achetés en France auprès du réseau des distributeurs officiels de marques
- 1 an d'extension de garantie offert<sup>(2)</sup> en tant qu'adhérent-cotisant du CSF
- Une garantie constructeur en France
- La reprise de votre ancien véhicule
- Le financement en L.O.A.<sup>(3)</sup>

(2) Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.

(3) La L.O.A. est une formule de location proposée par LEASEWAY, intermédiaire en crédits, mandataire non exclusif en opérations de banque et en service de paiement, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07035268 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)), partenaire de CAMEF.

**Vous recherchez une voiture d'occasion**  
Faites le bon choix avec des véhicules garantis

Un large choix de véhicules d'occasion, garantis, de toutes marques et dont l'origine est certifiée vous attend sur [www.csf.fr](http://www.csf.fr) rubrique Auto. Vous y trouverez :

- Plus de **700 véhicules d'occasion disponibles** avec une large sélection possible
- Une **traçabilité** : des véhicules d'origine contrôlée
- La possibilité de bénéficier d'une **offre de LLD<sup>(4)</sup>** (Location Longue Durée) sur de nombreux véhicules
- Une **carte carburant de 100 € offerte<sup>(5)</sup>** en tant qu'adhérent-cotisant du CSF

(4) La LLD est une solution qui vous permet de disposer d'un véhicule tout en maîtrisant votre budget auto.

(5) Offre valable jusqu'au 31/03/2023.

## Autres prêts auto<sup>(1)</sup>

Vous bénéficiez d'autres prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues.

- Dès **1 500 €**, de **12 à 72 mois** pour un véhicule de moins de 6 ans, et de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus.
- Des taux négociés.**
- Une **réponse de principe immédiate** et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur.



**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**CSF.FR** OU **01 53 34 44 00**  
(appel non surtaxé)

(1) Voir toutes les conditions en pages 32 à 35





## Nos formules spécifiques pour tous vos projets

### Prêts auto<sup>(1)</sup>

Vous bénéficiez de prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues que pour un prêt personnel classique.

- Dès 1 500 €, de 12 à 72 mois pour un véhicule de moins de 6 ans, et de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus.
- Des taux négociés.
- Une réponse de principe immédiate et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur.

### Prêt loisirs<sup>(1)</sup>

Caravane | Camping-car | Mobile-home | Bateau

- Financez votre projet à partir de 10 000 € et jusqu'à 156 mois.
  - Pas de frais de dossier.
  - Possibilité de moduler votre mensualité à la hausse ou à la baisse, ou reporter une échéance<sup>(2)</sup>
- (2) Sous réserve d'acceptation de la demande de modification par Financo, conformément à ses règles de gestion en vigueur à la date de la demande. Le report d'échéance génère des intérêts au taux contractuel.

Exemple de prêt personnel Loisirs (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 30 000 €, remboursable en 120 mensualités de 316,38 € (hors assurance facultative). **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 4,90%**. Taux débiteur fixe de : 4,79 %. Perceptions forfaitaires : 0 €. Coût total du crédit : 7965,46 €. **Montant total dû par l'emprunteur : 37 965,46 €.**

Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit : 121 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré (hors surprimes éventuelles) couvert à 100 % sur la base de la couverture Confort (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Temporaire Totale de travail) du contrat "Mon Assurance de personnes" n°5035 : 2,47 % soit un coût mensuel de l'assurance de 36 € en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 4 320 €. Le contrat "Mon Assurance de personnes" n°5035 est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs souscrit auprès des sociétés Suravenir et Suravenir Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

### Prêt personnel<sup>(1)</sup> Travaux

Des solutions adaptées pour financer l'aménagement de votre habitation.

Réaliser des travaux est un bon moyen d'œuvrer à la valorisation de son patrimoine. Le Prêt Personnel Travaux est là pour faciliter la mise en place d'aménagements souvent nécessaires à cette valorisation. Il contribue à l'amélioration du confort dans votre résidence principale. Il vous donne également les meilleures chances lors de la revente de votre bien immobilier.

Prêts proposés par les partenaires de Créserfi. Prenez rendez-vous avec les conseillers Créserfi pour leur exposer vos projets.



### Assurance auto

Les avantages du contrat Assurance Automobile

- Un avantage bon conducteur jusqu'à -15% avec 0,50 de bonus.
- Un tarif préférentiel avec une remise d'environ 10% réservé aux adhérents du CSF.
- 3 niveaux de franchise.
- Un bris de glace sans franchise tous les 24 mois.
- Valeur à neuf et valeur majorée du véhicule.
- Le prêt du véhicule sans déclaration si le conducteur a plus de 3 ans de permis.
- En option, une assistance 0 km et un véhicule de remplacement.

Découvrez nos solutions auto, camping-car, travaux.

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** OU **01 53 34 44 00** (appel non surtaxé)



### Valorisation du capital : faites fructifier votre épargne.

Que vous privilégiez la garantie de retrouver à tout moment le capital\*\* investi en contrepartie d'une valorisation plus faible de vos dépôts (fonds en euros), ou que vous recherchiez des rendements plus élevés (fonds en unités de compte - FCP/SICAV) en connaissance des risques que cela comporte, les contrats d'assurance vie apportent aujourd'hui une réponse adaptée à chaque situation.

\*\* Sous réserve de l'imputation des frais de gestion

### Constitution de l'épargne

Il existe deux modes que l'on peut combiner :

- Versements libres en fonction de rentrées d'argent exceptionnelles

- Versements réguliers et programmés : vous définissez une somme (effort d'épargne) qui sera prélevée régulièrement pour constituer votre capital.

À tout moment vous pouvez modifier la manière dont vous constituez cette épargne (versements libres et/ou versements programmés).

### Utilisation de l'épargne : votre épargne est disponible.

Sachez que vous disposez facilement à tout moment de tout ou partie de votre épargne (rachats) pour faire face aux imprévus\*. Même s'il est préférable de conserver son assurance vie au moins 8 ans pour bénéficier de l'avantage fiscal, cette solution de rachat est sécurisante. \* Sous certaines conditions

## Épargne / Retraite

### Réduisez votre revenu imposable. Constituez un complément de retraite.

Le Plan d'épargne retraite (PER) est le nouveau dispositif d'épargne retraite individuelle, institué par la loi Pacte. Il a pris progressivement le relais du plan d'épargne retraite populaire (PERP) et du contrat Madelin, qui ont cessés d'être proposés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Ces dispositifs vous permettent à la fois de compenser votre baisse de revenus lors de votre départ à la retraite et de bénéficier d'un avantage fiscal renouvelé chaque année : les versement annuels sur votre plan sont déductibles de votre revenu net global.

### Les nouveautés du PER

- Liberté au départ à la retraite de choisir un capital et/ou la mise en place d'une rente viagère.
- Possibilité de débloquer le capital avant le départ en retraite pour l'achat de sa résidence principale.



Constituez-vous un capital et préparez votre retraite.



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**www.csf-patrimoine.fr**  
ou **01 70 60 76 30**  
(appel non surtaxé)

Voir toutes les conditions en pages 32 à 35

# Constituez ou valorisez un capital avec l'assurance vie

## Assurance vie

C'est l'un des moyens les plus répandus pour préparer sa retraite.

Le principe est simple : vous constituez un capital qui se valorise dans le temps, et que vous utilisez facilement au moment de votre départ en retraite. Le mot d'ordre reste le même : s'y prendre le plus tôt possible et anticiper.

- Simplicité de mise en place
- Disponibilité de l'épargne\*
- Souplesse d'utilisation
- Valorisation du capital et fiscalité attractives\*

\* Sous certaines conditions

Voir toutes les conditions en pages 32 à 35





# Choisissez la bonne protection pour vos proches

## Assurance Accidents de la Vie

**1 personne sur 5 est victime d'un accident de la vie**

Si vous étiez victime d'une chute, d'une brûlure, d'un accident médical, d'un accident de sport, d'une agression, d'un attentat, comment seriez-vous indemnisé ?

Avec l'assurance des Accidents de la vie, bénéficiez d'avantages très intéressants.



- Seuil d'intervention à partir de 5% de taux d'invalidité et 1% pour les enfants de moins de 13 ans.
- Jusqu'à 1,5 million d'euros d'indemnisation (jusqu'à 3 000€ pour les frais d'obsèques).
- En cas d'incapacité permanente, les préjudices économiques tels que les frais d'aménagement du domicile et du véhicule, les préjudices esthétiques, d'agrément et les souffrances endurées sont couverts.
- En cas de décès, les préjudices économiques et moraux des ayants droit ainsi que les frais d'obsèques sont couverts.
- Une seule condition pour y souscrire : avoir moins de 65 ans.

## Un coup dur ? Un problème d'organisation ?

En complément, vous bénéficiez d'une assistance appropriée pour vous accompagner dans ces moments difficiles : garde des enfants, école à domicile, aide à la recherche d'emploi, informations juridiques, assistance psychologique...

## Assurance chiens/chats

**Nous avons aussi pensé à la protection de vos animaux de compagnie !**

L'assurance chiens / chats va agir comme une mutuelle pour votre chien ou / et votre chat en vous permettant d'être remboursé de vos dépenses vétérinaires.

- Remboursement de 80% sur toutes vos dépenses vétérinaires
- Remboursement sous 48h
- Assistance 24h/24, 365 jours/an
- Réduction de 10% pour votre 2<sup>e</sup> animal

Pensez à votre protection et à celle de vos proches !



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**  OU **01 53 34 44 12**  
(appel non surtaxé)



## La solidarité avant tout !



Grâce à leur cotisation au CSF, les adhérents du CSF contribuent à financer des projets sociaux et solidaires portés par la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires.

(voir conditions page 35)

# Votre Carte CSF et ses services

## Famille / Vie pratique



### TÉLÉSURVEILLANCE

Avec la télésurveillance de notre partenaire, protégez efficacement votre habitation et bénéficiez en cas de besoin de l'intervention d'un agent de sécurité. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation et d'un mois offert tous les ans. (Voir détails page 24)



### TÉLÉASSISTANCE

Les solutions de téléassistance de notre partenaire favorisent la mobilité des seniors en leur permettant de conserver leurs habitudes de vie et leur indépendance. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation/ mise en service et d'un mois offert tous les ans. (Voir détails page 25)



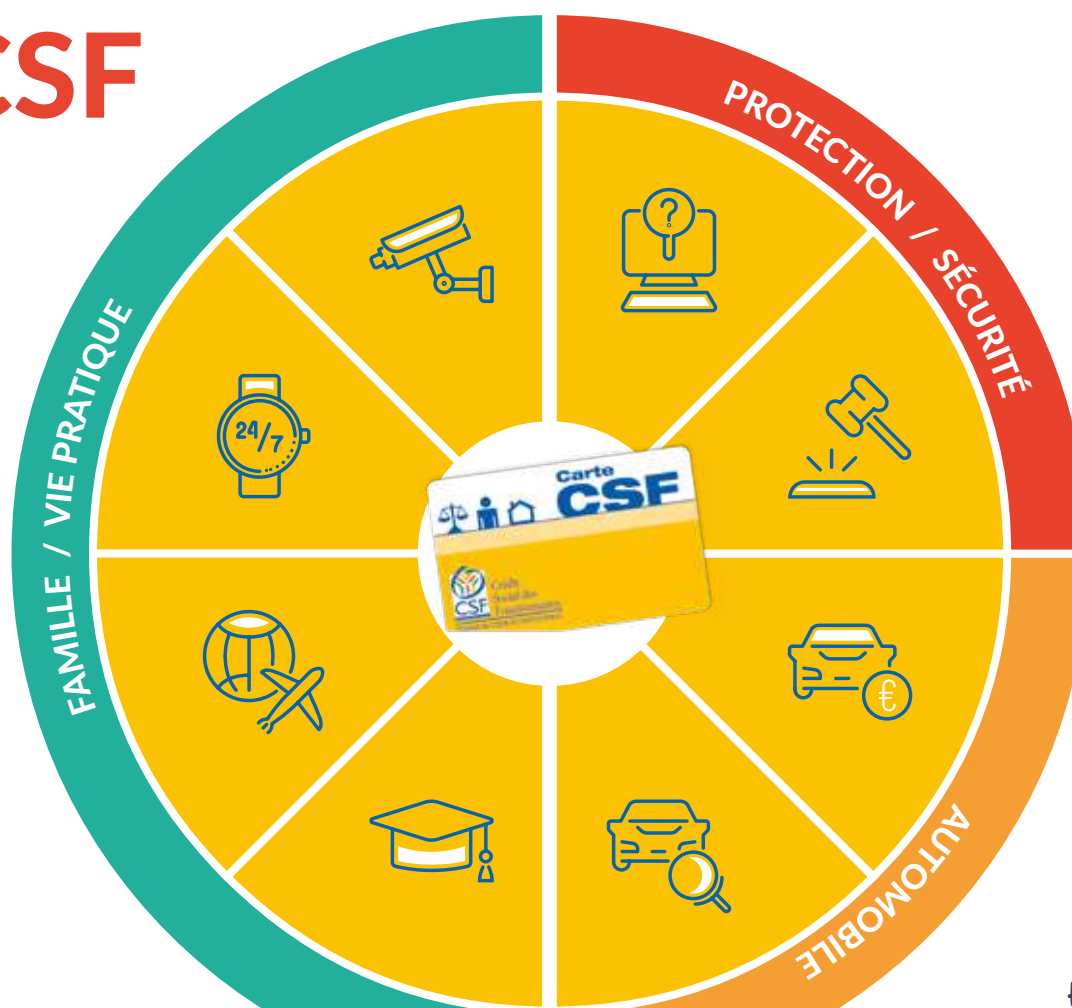
### VOYAGES

Grâce au Service Voyages, vous avez accès à des promotions, des « Sélections CSF » et des coups de cœur pour organiser vos vacances. Notre partenaire s'engage à pratiquer des prix fermes et définitifs et à vous offrir un large choix de prestations à la carte.



### ASSURANCE SCOLAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vos enfants sont couverts à l'école et sur le trajet domicile-école. Vous pouvez protéger en responsabilité civile, jusqu'à la fin du secondaire et sans limite d'âge, jusqu'à 6 enfants par foyer et fiscalement à charge. Votre attestation est éditée en ligne.



## Protection / Sécurité



### GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS PÉNAL DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Être protégé dans l'exercice de ses missions est essentiel pour nombre d'agents de la fonction publique : personnels hospitaliers, agents des forces de l'ordre, pompiers, corps enseignant, etc. Le CSF vous accompagne dans votre défense pénale, dès l'origine des poursuites, ou pour un recours pénal contre votre agresseur.



### INFORMATION JURIDIQUE

Toutes les réponses à vos questions d'ordre juridique sont sur notre plateforme dédiée en ligne. Vous y trouverez une documentation complète (fiches techniques, actualité, courriers type) mise à jour hebdomadairement par une équipe de juristes experts.

## Automobile



### CSF AUTO - VÉHICULES NEUFS

Économisez jusqu'à 42% sur l'achat de votre prochain véhicule neuf, parmi un large choix de modèles. Vous bénéficiez de la garantie constructeur et d'une extension de garantie offerte\*\*.

\*\* Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois.



### CSF AUTO - VÉHICULES D'OCCASION

Découvrez plus de 700 véhicules d'occasion, de toutes marques, avec une large sélection de modèles, une traçabilité contrôlée des véhicules, une garantie de 6 à 12 mois et des solutions de financement sur mesure dont la Location Longue Durée (LLD) selon les véhicules.

La Carte CSF au service de toute la famille.



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** OU **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)





# Votre Carte CSF et ses avantages

## Télésurveillance

### Une offre tout compris pour la sécurité de votre logement

Pour vivre en toute sécurité et protéger votre domicile de toute tentative d'intrusion, d'effraction ou de cambriolage, la Télésurveillance Pack Maison de notre partenaire est un système d'alarme efficace pour votre logement. La protection de votre habitation repose sur des détecteurs (détecteur de mouvement, d'ouverture de porte et détecteur de fumée connecté) couplés à un service de télésurveillance 24h/24. Un agent de sécurité se déplace sans frais supplémentaires en cas de besoin.

- **Une offre simple** comprenant la location du matériel et l'intervention des forces de l'ordre 24h/24.
- **Protection vol et incendie**, 24h/24 et 365 jours/an.
- **Centrale tactile avec batterie de secours** pour plus de sécurité.
- **Gestion à distance du domicile** avec l'application dédiée.
- **Intervention des forces de l'ordre\*** et d'un agent de sécurité.
- **Installation à domicile par un professionnel.**

\* Conformément à l'article L.613-6 du code de la sécurité intérieure.



Voir toutes les conditions en pages 32 à 35



**Notre plus pour vous :**  
-50% sur les frais d'installation à domicile + 1 mois offert / an



À la date anniversaire de votre abonnement « Télésurveillance Pack Maison\* » ou de votre abonnement à la « Télésurveillance mobile\* ».

**-50% sur les frais de mise en service + 1 mois offert / an**

À la date anniversaire de votre abonnement « Télésurveillance mobile\* ».

\* Pour bénéficier de cette offre, l'adhérent / cotisant doit être à jour de sa cotisation.

## Téléassistance

### Téléassistance à domicile

**Votre sécurité 24h/24 et 7j/7, à toute heure du jour et de la nuit.**

La solution de téléassistance de notre partenaire favorise le maintien à domicile. Elle sécurise les seniors en cas de chute, de malaises, ou encore d'intrusion et prend soin de contacter des proches, voisins ou services d'urgence en fonction des situations.

**1 VOUS APPUYEZ :** Grâce à un bouton spécial (à porter au poignet ou en pendentif), vous pouvez en cas de besoin et 24h/24, lancer une alerte auprès d'un opérateur. C'est utile et efficace en cas de chute, malaise ou intrusion. Et avec la détection automatique de chute, c'est encore plus simple et sécurisant.

**2 VOUS ÊTES AIDÉ :** À réception de l'alerte déclenchée avec le bouton, un opérateur dialogue avec vous via le puissant haut-parleur du boîtier fourni et installé dans une pièce de vie et prend les bonnes décisions pour vous venir en aide en contactant un proche, un voisin, ou les services d'urgence selon la situation.

**Bon à savoir :** l'offre « Télésurveillance à domicile » et « Télésurveillance mobile » bénéficient d'un crédit d'impôt\* de 50% du montant de leur abonnement.

\* Avantages présentés sous réserve du respect des dispositifs légaux (limites et conditions) et des stipulations contractuelles applicables au contrat souscrit.

Voir toutes les conditions en pages 32 à 35

### Téléassistance mobile

**Votre sécurité pendant vos sorties et activités à l'extérieur du domicile.**

Grâce à une montre autonome, les seniors effectuent en toute sérénité leurs sorties. En cas de problème, la montre permet d'envoyer une alerte et de dialoguer avec un opérateur qui fera, en fonction de la situation, appel à un proche, ou les services d'urgence si nécessaire\*.

**1 VOUS APPUYEZ :** En cas de chute, d'angoisse, d'agression ou encore d'errance, partout en France, un simple appui sur le bouton rouge de la montre suffit pour lancer l'alerte. Très efficace, la montre est totalement autonome et ne nécessite ni boîtier, ni téléphone portable.

**2 VOUS ÊTES AIDÉ :** Un opérateur peut entrer en dialogue via le haut-parleur et le micro intégrés dans la montre. Il est possible de géolocaliser la position GPS de la montre afin de les fournir aux secours. Et si la situation l'exige, un appel peut être passé auprès d'un proche, voisin, ou aux services d'urgences.

\* Sous réserve de la disponibilité du réseau de télécommunication mobile et GPS.



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR  
**CSF.FR**  OU **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)



# Nous vous accompagnons sur tout le territoire



## Devenir Adhérent-Cotisant de l'association CSF

Pour être adhérent au Crédit Social des Fonctionnaires, vous acquittez un droit d'entrée unique de 35€. Il est l'expression de la solidarité. En devenant cotisant pour 35€ par an, vous et votre foyer\* bénéficiez automatiquement de l'ensemble des services de la Carte CSF.

- **Droit d'entrée :** 35€ une seule fois
- **Cotisation pour la Carte CSF :** 35€ par an

\* Certains services ne sont ouverts qu'aux membres du foyer fiscal (se reporter aux conditions générales des services).

## CSF Magazine

Organe de liaison entre l'adhérent et l'association, CSF Magazine rend compte de la **vie du Crédit Social des Fonctionnaires** et de l'**actualité de la fonction publique**. Il présente les **nouveaux produits et services** du Groupe CSF. Il rassemble les membres des différentes fonctions publiques (d'État, Territoriale et Hospitalière), les agents des entreprises nationales et ceux des organismes et des entreprises ayant reçu mission de service public. Tous servent la collectivité. **CSF Magazine s'efforce d'en restituer une image fidèle.**

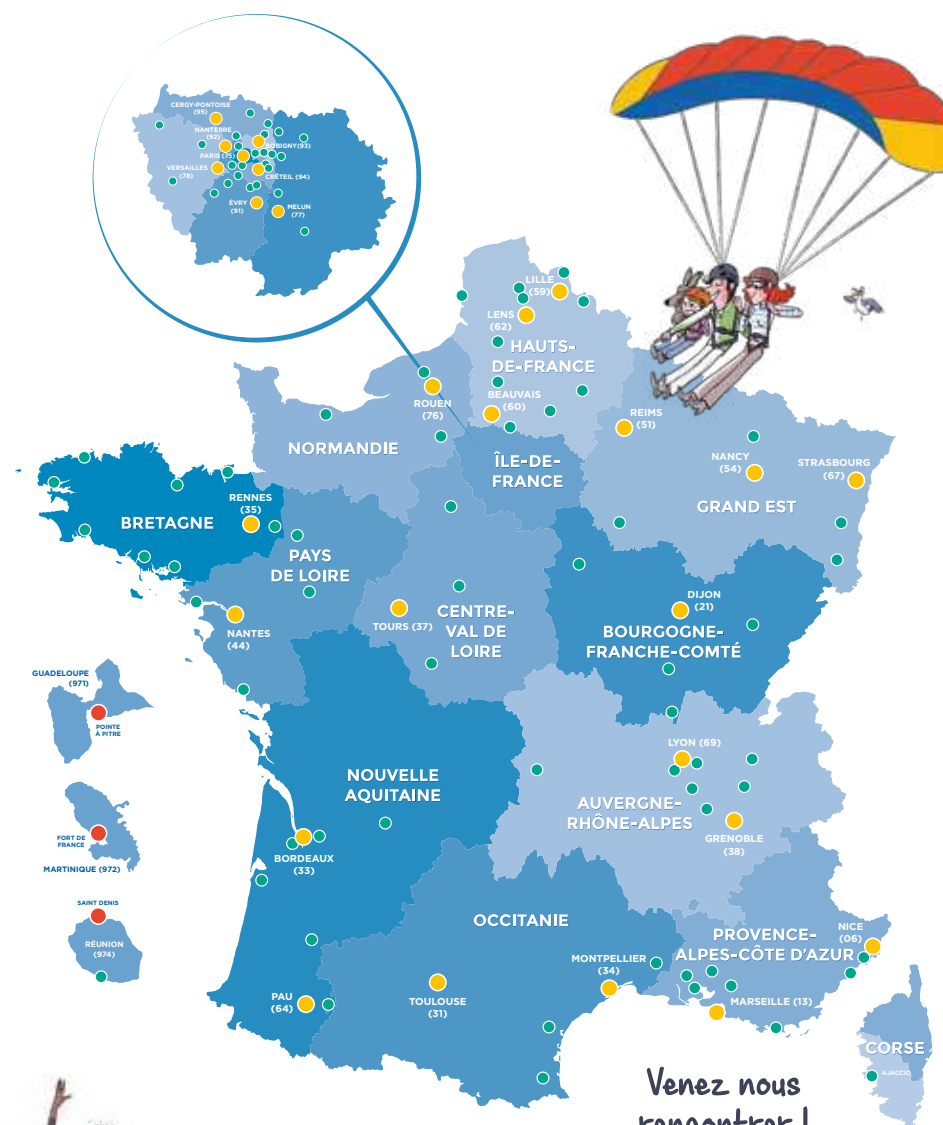
- **L'abonnement au CSF Magazine** coûte 6,10 € par an.



# Venez nous rencontrer, nous sommes près de chez vous !

31 agences régionales dont 3 agences DROM et 100 points conseils, à votre service.

- Beauvais (60)
- Bobigny (93)
- Bordeaux (33)
- Cergy (95)
- Créteil (94)
- Dijon (21)
- Évry (91)
- Grenoble (38)
- Lens (62)
- Lille (59)
- Lyon (69)
- Marseille (13)
- Melun (77)
- Montpellier (34)
- Nancy (54)
- Nanterre (92)
- Nantes (44)
- Nice (06)
- Paris rive droite (75)
- Paris rive gauche (75)
- Pau (64)
- Reims (51)
- Rennes (35)
- Rouen (76)
- Strasbourg (67)
- Toulouse (31)
- Tours (37)
- Versailles (78)
- Guadeloupe (971)
- Martinique (972)
- Réunion (974)



Rejoignez l'association CSF.



Venez nous rencontrer !



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR** OU **01 53 36 10 40** (appel non surtaxé)







# CSF, au cœur du service public



**Notre engagement : améliorer la qualité de vie des agents**

À la demande d'administrations, de CAS, de COS, d'associations... le Crédit Social des Fonctionnaires met en œuvre une politique partenariale active en direction des établissements qui concourent à une mission de service public.

Le CSF permet aux agents de ces collectivités d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne et de l'assurance en vue de faciliter leur accès au logement, et plus globalement d'améliorer leur qualité de vie.

Aujourd'hui, ce sont **1 500 accords de Partenariats** qui ont été signés. Ce résultat atteste de la pertinence du CSF et de l'intérêt de ces conventions pour nos partenaires. Ces accords permettent à **2,5 millions** d'agents de bénéficier des avantages d'un partenariat. L'Association CSF y voit la reconnaissance de son indépendance et de sa vocation sociale, en étant au cœur et en appui du secteur public.

- 1 500 accords
- 2,5 millions d'agents bénéficiaires

**Notre vocation sociale dans les faits**

L'Association CSF apporte un savoir faire, un accompagnement et un engagement social à ses Partenaires.

Elle propose des solutions personnalisées pour répondre aux besoins de leurs agents, quel que soit leur statut. Le Groupe CSF sait également proposer, élaborer et porter des solutions d'accompagnement spécifiques.

- Des **prêts bonifiés** pour en réduire le coût pour l'agent.
- Des **solutions personnalisées** pour les agents des partenaires (accès facilité aux services de la carte CSF, épargne, regroupements de crédits...)
- Des **Permanences Conseils** pour être au plus près des aspirations et des projets des Fonctionnaires.
- Des **Forums Logements** pour conseiller et accompagner un avant-projet d'achat Immobilier.

## Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple pour un prêt personnel Avantage Partenariat d'un montant de 2 000 € : vous remboursez 24 mensualités de **84,20 €** hors assurance facultative. **Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1%**. Taux débiteur fixe de 1%. **Montant total dû par l'emprunteur : 2 020,80 €**. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,16€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 27,84€.

### Prêt avantage partenariat

Et régulièrement d'autres offres dédiées à nos partenaires.

La **Convention de Partenariat** permet de tisser une relation locale privilégiée et notamment de donner accès aux ayants droit du Partenaire au **Prêt Avantage Partenariat bonifié par le CSF**, financé et proposé par Créserfi, sa société de financement.

### Empruntez 2 000 € à partir de 1 % TAEG fixe sur 24 mois.

Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (35€) soit 70€ pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1% à 4,54% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000 € sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

### Ils s'appuient sur le CSF



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR **CSF.FR**  OU **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)





# Le Groupe CSF : nos partenaires en toute transparence

**Le Crédit Social des Fonctionnaires et les entités qui en dépendent : Créserfi, CSF Assurances et CSF Patrimoine, sélectionnent les partenaires, les produits et les services les plus adaptés aux fonctionnaires et assimilés. Pour chacune des prestations, voici les informations relatives aux partenaires.**

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901**, siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle.

**Créserfi, société de financement du CSF** - SA au capital de 56 406 136€ - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris B 303477319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

**CSF Assurances** - SARL de courtage d'assurances au capital de 8 500 000 € - RCS Paris 322 950 148 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris. Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et de conseiller en investissement financier (CIF), adhérent n°E010014 à l'Anacofi-Cif association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org.fr](http://www.amf-france.org.fr)). Intermédiaire en

transactions Immobilières et fonds de commerce sans détention de fonds : Carte N° CPI 75012022000000012 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière : police n° RPI10147372 souscrite auprès de CNA Insurance Company (Europe) SA conformément aux exigences réglementaires du Code des Assurances, du Code Monétaire et Financier et de la loi Hoguet. Les offres d'épargne-retraite, de placements et d'immobilier neuf sont distribuées par CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances.

Créserfi agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit et sociétés de financement. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

## ■ Prêts immobiliers (pages 4-5, 6, 8)

Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de Créserfi sont : **La Banque Postale** (SA au capital de 6 585

350 218€) - Siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ; **LCL** (SA au capital de 2 037 713 591€ représenté par 393 158 237 actions entièrement libérées - siège social : 18 rue de la République 69 002 Lyon - siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris - RCS Lyon B 954 509 741 - Siren 954 509 741 - N° ORIAS 07 001 878 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ; **Crédit du Nord** (SA au capital de 890 263 248€ - siège social : 28 place Rihour 59800 Lille - siège central : 59 boulevard Haussmann 75008 Paris - RCS Lille 456 504 851 - N° ORIAS 07 023 739 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ; **Société Générale** (SA au capital de 1 046 405 540 € au 1<sup>er</sup> février 2022 - RCS Paris B 552 120 222 - Siège Social : 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris - ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ; **Banque Populaire Rives de Paris** (SA au capital variable - Siège social : 76-78 Av. de France 75204 PARIS cedex 13) - Immatriculé au RCS de Paris : 552 002 313 TVA intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 022 545 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). **La liste complète de nos partenaires est consultable sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr).** L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

## ■ Assurances (pages 6-7, 11, 28-29)

**Le contrat d'Assurance Perte d'Emploi n° V. 1054 0001 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires** auprès de **SwissLife Prévoyance et Santé** (SA au capital de 150 000 000 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 322 215 021 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances). **Il est distribué par Créserfi et CSF Assurances, et géré par CSF Assurances. Les contrats d'assurance auto et habitation sont des contrats SMACL Assurances** - Société anonyme au capital de 255 037 000 €, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9, **distribués par CSF Assurances et gérés par SMACL Assurances.**

**Le contrat d'assurance de groupe n°9967 est distribué par Créserfi, géré par CSF Assurances, souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires** auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine** (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632, entreprise régie par le Code des assurances).

**Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires** auprès de **SwissLife Assurance et Patrimoine. Il est distribué par Créserfi et géré par CSF Assurances.**

SwissLife Assurance et Patrimoine, SwissLife Assurance de Biens, SwissLife Prévoyance et Santé, SMACL Assurances, CAMCA, CSF Assurances et CRÉSERFI sont soumis au contrôle de l'ACPR (ACPR - 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9).

Toutes les offres d'assurance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

■ **Prêts personnels (pages 9, 13, 14-15, 16-17, 31)** Créserfi et ses partenaires prêteurs vous proposent les Prêts personnels. Ces offres sont sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par Créserfi ou par le partenaire prêteur, après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

**Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par Créserfi et bonifié par le CSF. TAEG fixe de 1% à 4,54% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois.**

Ce prêt est réservé aux adhérents-cotisants du CSF après étude de leur situation financière. Les non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquiescer du droit d'entrée et de la cotisation (tarifs en vigueur consultables sur le [www.csf.fr](http://www.csf.fr)). Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

**Le Prêteur SEDEF** (SNC au capital de 13 770 000€ - Siège social : 3 rue du Commandant Cousteau - 91300 MASSY - 331 320 028 RCS ÉVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance) sous le n° 07.037.518 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) **propose pour les prêts suivants :**

■ **Prêt personnel travaux**, pour un montant emprunté de 1 500€ à 21 500€, sur une durée de 12 à 96 mois ; de 21 501€ à 46 000€ sur une durée de 12 à 120 mois.

■ **Prêt personnel**, pour un montant emprunté de 1 500€ à 21 500€, sur une durée de 12 à 72 mois.

■ **Prêt personnel auto**, pour un montant emprunté de 1 500 € à 100% du prix du véhicule, dans la limite de 75 000 € sur une durée de 12 à 72 mois pour un véhicule de moins 6 ans (et sur une durée de 12 à 120 mois pour un mobile home de moins de 2 ans ou pour un camping car de moins de 9 ans) ; **ou de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus** (ou pour un mobile home de moins 2 à 9 ans ou pour un camping car de 9 ans).

Ces offres sont valables sous réserve d'acceptation définitive par SEDEF. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

**Le prêteur Financo sous la marque Eole Finance** : SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - Siège social : 335 Rue Antoine de St Exupéry 29490 Guipavas - Société de courtage d'assurances - n° Orias : 07 019 193 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) **propose les prêts suivants en partenariat avec CRÉSERFI :**

■ **Le Prêt personnel Loisirs**, conditions en vigueur au 25/10/2022 et réservées à des crédits d'un montant minimum de 10 000 € et maximum de 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 156 mois. **Le TAEG fixe** (hors assurance facultative) **varie de 4,50 % à 5,20 % et le taux débiteur fixe varie de 4,41 % à 5,08 %** en fonction de la durée du crédit et du montant emprunté.

■ **Le Prêt personnel Travaux**, conditions en vigueur au 25/10/2022 et réservées à des crédits d'un montant minimum



## Partenaires

de **4 000 € et maximum de 75 000 €** et dont la durée de remboursement varie de **12 à 156 mois**. Le **TAEG fixe** (hors assurance facultative) **varie de 4,50 % à 5,90 % et le taux débiteur fixe varie de 4,41 % à 5,75 %** en fonction de la durée du crédit et du montant emprunté. Ces offres sont valables sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés. Les prêts financés par FINANCO sont assortis d'une assurance facultative de SURAVENIR.

**Conditions valables en octobre 2022 sous réserve de variations réglementaires non connues à la date d'impression de ce document en décembre 2022.**

### ■ Regroupement de crédits (page 12)

**Créserfi et ses partenaires prêteurs vous proposent le regroupement de crédits.** Le regroupement de crédits est un prêt réservé aux personnes physiques et majeures. Il reste sous réserve d'acceptation définitive par le prêteur après étude de leur situation financière. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. **La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts, objets du regroupement de crédits.**

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

**Les partenaires de Créserfi pour le regroupement de crédits sont :** **EDEL** (SNC au capital de 150 134 754 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 LABEGE CEDEX - Mandataire d'Intermédiaire en assurance ORIAS 07 036 333 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) ; **CREDIT LIFT** est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 € - Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001

91068 MASSY Cedex - 542 097 522 RCS Evry - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) ; **BNP Paribas Personal Finance** (établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris) - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 128 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75 318 Paris Cedex 09 ; **CFCAL Banque** (Société Anonyme au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 568501282B) - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) ; **CREATIS** (SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 €) - Siège social : 61 Av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - RCS Lille Métropole sous le numéro B 419 446 034 - Enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)) ; **CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE** (Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - Siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016) - Mandataire en assurances, N° ORIAS 08043988 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr)).

### ■ Épargne / Retraite (pages 18-19)

Les formules d'épargne sont distribuées par **CSF Patrimoine**, une marque de **CSF Assurances**.

### ■ Protection (pages 20-21)

**Le contrat d'assurance des Accidents de la Vie est un contrat SMACL Assurances** - Société anonyme au capital de 255 037 000 €, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9, **distribué par CSF Assurances et géré par SMACL Assurances.**

**Le contrat d'assurance Chiens Chats n° CAD1 est un contrat souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurances de Biens** (SA au capital de 80 000 000 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 391 277 878 - Entreprise régie par le Code des assurances), **distribué par CSF Assurances et géré par SwissLife Assurances de Biens.**

**Toutes les offres d'assurance sont soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.**

### ■ Services de la Carte CSF (pages 11, 15, 19, 21-22, 25, 26, 29)

**1% de la cotisation CSF est reversé à la Fondation d'entreprise Crédit Social des Fonctionnaires qui finance des projets sociaux et solidaires. Ce versement ne donne pas lieu à l'édition d'une attestation fiscale.**

**Les partenaires des services de la Carte CSF sont : Garantie défense et recours en matière pénale dans la vie professionnelle**

**/ Information Juridique / Assurance scolaire responsabilité civile : SMACL ASSURANCES** - 141, avenue Salvador-Allende CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances. RCS Niort n° 301 309 605 ; **Plateforme Information Juridique : IMA TECHNOLOGIES** - SAS au capital de 500 000 € - RCS Nantes 353 259 922 - Siège social : Le Square, 31 route de Gachet - 44300 Nantes ; **Véhicules neufs : CAMEF** - SAS au capital de 100 000 €, immatriculée RCS Paris B414 300 780 - Siret n° 41430078000122, dont le siège est situé au 71 Av. Victor Hugo, Paris (France) ; **Véhicules d'occasion : TEMSYS** - SA au capital de 66 000 000 € - 15 allée de l'Europe - Immeuble Cap West - 92110 CLICHY - RCS Nanterre 351 867 692 - N° TVA intracommunautaire : FR06 351 867 692 (ayant pour nom commercial « ALD Carmarket » dans le cadre de son activité de revente et location de véhicules d'occasion) Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07026677 ([orient.fr](http://orient.fr)) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances. En cas de Location Longue Durée (LLD) : **le loueur est PARCOURS**, SAS au capital social de 30 171 552 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 399 484, 19 rue Lavoisier, 92000 Nanterre Société de courtage d'assurances N° ORIAS 07005436 ([orient.fr](http://orient.fr)) ou **ALD AUTOMOTIVE - TEMSYS**, SA au capital de 66 000 000 €, RCS Nanterre n°351867692, 15 Allée de l'Europe - 92588 Clichy. Société de courtage d'assurances N° ORIAS 07026677 ([orient.fr](http://orient.fr)) ou **BREMANY LEASE** SAS, au capital social de 39 650 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 319 959, ayant son siège social 1 rue du 1<sup>er</sup> Mai, immeuble Axe Seine, 92000 Nanterre. Société de courtage d'assurances N° ORIAS 08040196 ([orient.fr](http://orient.fr)) ; **Service Voyages : La Boutique des Vacances** - SARL au capital de 7 500 € - Immatriculation IM 080 13 0002, siège social : 9 rue de Chanzy 62000 Arras ; **Télésurveillance : Arkéa Sécurité** - SA au capital de 7 060 000 € - Siren : 528 743 859 - RCS Brest - Siège social : 11 rue de Kervézennec - 29200 Brest. La société Arkéa Sécurité exerce une activité privée de sécurité et est titulaire de l'autorisation administrative d'exercer n° AUT-029-2115-03-09-20150513729, délivrée par le C.N.A.P.S. le 09/03/2016. Conformément à l'article L.612-14 du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Conditions (notamment tarifaires) en vigueur au 01/09/2022 et susceptibles d'évolutions. Services proposés aux particuliers (pour des locaux à usage exclusif d'habitation) sous réserve des conditions et limites indiquées aux Conditions Générales du contrat et de la disponibilité géographique. Certaines prestations (par exemple l'intervention d'un agent de sécurité ou le centre d'écoute) peuvent être externalisées ; **Téléassistance : Arkéa Assistance** - SA au capital de 1 690 000 € - Siren : 518 757 166 - RCS Brest - Siège social : 11 rue de Kervézennec - 29200 Brest. Conditions, notamment tarifaires,

en vigueur au 01/09/2022 et susceptibles d'évolutions. Organisme de Services à la Personne n° SAP518757166.

**Offres soumises à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.**

**Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et Libertés ») et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez de droits sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité et le droit de définir des directives sur vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : DPO - Groupe CSF - 9, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris, par email à [DPO-Groupe-CSF@csf.fr](mailto:DPO-Groupe-CSF@csf.fr) ou sur le site [www.csf.fr](http://www.csf.fr) dans l'espace Mon Compte. Une pièce d'identité pourra vous être demandée. En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.**

**Vous disposez également d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par courrier à l'adresse ci-dessus ou via les liens de désinscription présents dans nos courriels.**

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle. Informations valables à la date d'impression du document - Décembre 2022.

Illustrations : Régis Faller / AdobeStock / Adrien Sauvage. Préservons notre environnement, recyclez ce document après utilisation.

Impression : Compo 72 - 15, rue Fouillet - 72100 LE MANS.



# Retrouvez toute l'actualité du CSF

## CSF.FR

Retrouvez les services du CSF en un seul clic. Vous pouvez y prendre RDV en ligne, effectuer des simulations ou des souscriptions en ligne.

## Web App iCSF

Téléchargez gratuitement l'application sur les plates-formes App Store et Google Play. Des jeux, des conseils, des infos, des vidéos, le tout accessible 24h/24, 7j/7 dans votre poche.



## Les réseaux sociaux

Retrouvez-y toute l'information du Groupe, l'actualité des services publics, les questions sur le logement, nos offres d'emplois, les événements institutionnels, des vidéos etc.



 **01 53 36 10 40**  
(appel non surtaxé)

Pour obtenir une information, un conseil, ou prendre rendez-vous, des conseillers sont à votre disposition. Si votre administration souhaite passer un accord de partenariat avec le CSF, contactez-nous par courriel à [partenariats@csf.fr](mailto:partenariats@csf.fr) ou par téléphone.

 **01 53 34 44 00**  
(appel non surtaxé)

Si vous préférez contracter votre prêt personnel ou votre crédit automobile par téléphone.

 **01 70 60 76 30**  
(appel non surtaxé)

Pour toute information sur le bilan patrimonial, l'immobilier neuf, les solutions de placement et d'épargne retraite.

## Service consommateurs

Informations, suggestions ou insatisfactions liées à notre accueil ou à nos services ? Contactez notre Service Consommateurs sur notre site Internet [www.csf.fr](http://www.csf.fr), rubrique **Nous contacter / Réclamation.**

Ensemble,  
donnons de l'avenir  
à vos projets !



**Services aux adhérents** ▪  
**Crédits** ▪ **Assurances** ▪ **Épargne**

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances pour le conseil en gestion de patrimoine.

